

L'admission à l'ESRP La Mothe

Mise à jour : 28/08/2026

Métiers	Formations	Préparatoires	Qualifiantes
VENTE, COMMERCE ET GRANDE DISTRIBUTION	Employé Commercial (option BIO) Conseiller de Vente (option BIO)	18 janvier 2027 au 28 mai 2027	31 mai 2027 au 25 février 2028
TERTIAIRE ADMINISTRATIF	Employé Polyvalent Administratif et d'Accueil	07 septembre 2026 au 22 janv. 2027	25 janvier 2027 au 01 oct 2027
	Chargé d'Accueil et de Gestion Administrative		25 janvier 2027 au 25 fév. 2028
	Secrétaire Comptable	Prochaine session en avril 2027	25 janvier 2027 au 25 fév. 2028
	Comptable Assistant		25 janvier 2027 au 25 fév. 2028
AGROÉCOLOGIE	Horticulteur Maraîcher en Agroécologie	12 octobre 2026 au 26 février 2027	1er mars 2027 au 03 déc. 2027
INFORMATIQUE	Agent de Reconditionnement Numérique	Prochaine session en janvier 2028	31 octobre 2026 au 14 janv. 2028
NUMÉRIQUE	Médiateur Numérique	15 mars 2027 au 25 juin 2027	28 juin 2027 au 28 avril 2028
SERVICE AUX PERSONNES, AUX ENTREPRISES ET AUX COLLECTIVITÉS	Employé de Collectivité	05 octobre 2026 au 19 fév. 2027	22 février 2027 au 26 nov. 2027
	Agent de Propreté et d'Hygiène		22 février 2027 au 26 nov. 2027
	Employé d'Étage en Hôtellerie et Hôtellerie de plein air		22 février 2027 au 26 nov. 2027
	Foodtrucker Pizz'n Snack		22 février 2027 au 26 nov. 2027
	Employé Polyvalent de Restauration		22 février 2027 au 26 nov. 2027
	Agent de Service Médico-Social		22 février 2027 au 16 juillet 2027

Votre contact :
Tifenn MORVAN
Admissions et Accueil
04 70 06 80 55
admission@esrplamothe.com

L'aide à l'orientation : Prestation d'Élaboration des Projets Socioprofessionnels (PEPS)			
01 février 2027	01 mars 2027	12 avril 2027	13 sept. 2027
L'aide à l'orientation : BOOST AVENIR (16/25 ans)			
26 octobre 2026	10 mai 2027	13 déc. 2027	

Pour les personnes reconnues TH

L'admission se fait sur décision de la CDAPH.

Vous devez faire une demande d'orientation en Réadaptation Professionnelle auprès de la MDPH.

Dans ce cas, les frais de formation et d'hébergement sont pris en charge par l'assurance maladie.

La rémunération des stagiaires

Les stagiaires sont rémunérés au titre du statut de stagiaires de la formation professionnelle.

Pour les personnes TH orientées par la CDAPH, la rémunération est versée par la région Auvergne Rhône Alpes quelque soient les formations ou l'origine géographique de ces derniers.

Elle varie de 775.65 à 2188.27 € par mois en fonction de chaque situation (données actuelles).

Pour les autres publics

L'ESRP est aussi organisme de formation. Il ouvre la possibilité à tous publics (dans la limite des places disponibles) d'accéder aux formations qu'il dispense.

Les entrées en formation sont possibles tout au long des parcours, y compris directement en qualifiante, dès lors que le candidat bénéficie des prérequis nécessaires. Des parcours aménagés sont donc possibles.

Votre contact (autres publics) :
Didier MOURLON, chargé de Communication
et Formation Professionnelle Continue
didier.mourlon@esrplamothe.com